

# RAPPORT MORAL 2022

**Assemblée générale du 15 avril 2023**

Par Samuel SENAIVE, Président

Cher(e)s toutes et tous,

Dans une actualité d'urgence environnementale devenue quotidienne, et aujourd'hui forte en préoccupations sociales, nous progressons sensiblement dans la maturité de notre réseau fédéral au regard nos objectifs stratégiques définis :

- Animer le collectif
- Coordonner la mutualisation
- Susciter l'envie de soutien

Nous pouvons l'illustrer ici par plusieurs exemples mis en œuvre :

- La consolidation et développement d'outils d'amélioration de notre portail Nature'O'Centre.
- La mise en place pour notre territoire régional, en lien avec notre fédération nationale, de l'outil « Sentinelles de la nature ». Ce portail doit maintenant entrer dans une phase plus active avec la mise en place d'un comité de pilotage rassemblant les référent.e.s de nos associations sur ce sujet. Il est en effet nécessaire de l'alimenter et de lui donner toute sa portée communicative, notamment en y rendant dans un premier temps les retours d'expérience IBC sur nos territoires d'action.
- Le nouveau site internet, plus opérationnel, dont il faut à présent maximiser les possibilités de visibilité notamment auprès du grand public et des collectivités, pour amplifier l'envie de soutien et d'action avec nos associations.

Nous avons aussi la volonté de poursuivre et valoriser notre offre de formation en ligne via nos MOOC (formation en ligne ouvertes à tous) pour les personnes de notre réseau, mais aussi pour les élus et notre communauté de sympathisants. Dans une vision de pérenniser nos compétences dans nos domaines d'expertises, cela peut participer à ce que les meilleures possibilités puissent être offertes à tout bénévole souhaitant s'engager plus fortement avec nous.

Pour cela nous devons de manière essentielle, maintenir vivants nos 2 réseaux piliers : eau et biodiversité, et y favoriser leur dynamique d'échange.

Ces réseaux sont les lieux de construction de nos positionnements techniques et prospectifs sur des sujets cruciaux où l'actualité montre, hélas, la montée de fortes tensions (usages de l'eau, artificialisation des sols...)

Nous devons ici y concilier l'exercice difficile de proposer des solutions constructives et bénéfiques, tout en ayant la fermeté de dénonciation des mécanismes de déploiement irraisonné d'usages, qui n'ont pas leur pertinence et pas de légitimité sociétale au regard du bien commun.

En complémentarité possible avec ces 2 réseaux, nous avons engagé la réflexion de se donner les moyens de mutualiser une compétence juridique. Cette volonté reste forte au sein de notre réseau d'association. Cependant, à ce jour, il n'a pas été trouvé une solution pérenne qui permettrait le recrutement d'un / d'une juriste. L'opportunité de la création d'un Pôle Régional Environnemental au parquet de Tours, avec qui nous avons eu une rencontre pour établir nos relations, peut cependant constituer l'amorce d'un groupe ou d'un futur réseau juridique au sein de notre fédération avec des personnes motivées. Cette relation s'engage dans l'identification et le suivi des affaires pénales relatives à des dommages sur l'environnement pour lesquels nous pouvons légitimement invoquer un préjudice moral. Cette démarche est par ailleurs encouragée par FNE nationale, avec qui nous nous engageons conjointement au sujet d'une affaire de vente illégale massive de produits pesticides initiée dans notre région.

Notre modèle économique poursuit sa consolidation dans l'objectif fédéral de soutien et de service pour ses membres que nous avons validé ensemble, tout en gardant son articulation positive avec nos principaux financeurs publics.

Rappelons ici simplement notre rôle de tête de réseau permettant l'éligibilité au dispositif conventions vertes régionales qui soutien majoritairement depuis une vingtaine d'années les emplois et le fonctionnement de nos associations dans leurs missions statutaires.

Notre proactivité en termes de montage et propositions de projets nous identifie aussi toujours positivement auprès de nos financeurs publics historiques (REGION, DREAL, AELB, ADEME, DRAAF pour citer les principaux). Et j'en remercie ici vivement la compétence et l'expérience de notre directrice et de notre coordinatrice biodiversité, qui savent identifier les opportunités qui se présentent au regard de nos axes stratégiques et possibilités d'actions, pour les proposer à la réflexion de notre conseil d'administration.

Dernièrement, nous avons été à l'initiative dans notre région de beaux projets : Objectif Climat 2030, Objectif M.A.R.E.S., et désormais Un Toit pour la Biodiversité. Ils sont conçus pour pouvoir être déployés sur l'ensemble de nos territoires. Il ne tient qu'à nous de les défendre et de les faire progresser. Ils nous crédibilisent fortement dans notre capacité à déployer des actions de terrain au regard des enjeux du réchauffement climatique. L'organisation de nos événements pour promouvoir ces projets est donc essentielle. Ces événements doivent être pour cela pleinement réussis.

Il est à noter que d'autres fédérations de notre mouvement FNE n'ont, à ce jour pas cette même chance. Elles subissent pour certaines de plein fouet le manque de soutien politique et financier des principaux élus.

Dans ce sens, nous pouvons noter aussi cette année la concrétisation du travail de propositions et d'influence réalisé dans le cadre du montage du dispositif régional de renouvellement des

CRST (contrats de solidarité territoriale). Il a ici très certainement contribué à l'aboutissement d'une augmentation conséquente de l'enveloppe de financement et du panel des actions mobilisables en faveur de la biodiversité. Ce nouveau cadre est tout à fait précieux pour que les collectivités puissent par exemple engager de manière opérationnelle les actions préconisées dans les IBC. Ce travail d'influence doit donc se poursuivre à présent au niveau de nos échelles d'actions territoriales pour convaincre les élus locaux d'engager très largement ces actions mobilisables.

Dans le même temps, nous déplorons un manque d'ambition sur d'autres politiques publiques portées par l'état, comme la mise en œuvre de la stratégie d'aires protégées. Celle-ci souffre cruellement de moyens pour ne serait-ce qu'entrevoir un début de progression dans la mise sous protection forte d'un plus grand nombre de zones naturelles, alors que notre région reste dans cet état des lieux bien loin des moyennes nationales.

La conscience écologique devient cependant une préoccupation essentielle d'un nombre de plus en plus grand d'activités qui recherchent leur manière de contribuer à l'effort ou de soutenir les actions positives. Une progression sensible de la notoriété du mouvement FNE a sans doute permis de nous identifier ponctuellement en région comme le bénéficiaire normal de dons dans un but d'agir pour l'environnement (festival art Urbain Pont Chevron / Gala école Hôtelière de Blois).

Aussi, il nous est primordial de conserver et d'enrichir encore notre cœur d'expertise liée à la connaissance naturaliste et scientifique des enjeux écologiques, qui légitimise notre rôle de porte-parole de la biodiversité pour l'ensemble de nos actions : projets de terrain en faveur de la biodiversité, plaidoyers, représentations, actions en justice ...

Par exemple, cette compétence de personnes expertes au sein de notre réseau a pu pleinement s'exprimer cette année de manière emblématique dans la réalisation du numéro spécial « Loup » de la revue Recherches naturalistes éditée avec le Conservatoire d'espaces naturels régional.

Ensuite, nous étudions les possibilités de construction de partenariats avec différents acteurs privés ou publics qui y sont ouverts. Ceci est dans la droite lignée de notre motivation statutaire de déployer fortement des actions positives en faveur de la biodiversité.

Cette année voit l'aboutissement tout récent de la signature possible d'une convention avec ENEDIS et RTE, pour la création d'un Comité Régional Avifaune, comme il en existe actuellement à une échelle nationale et dans certaines régions et associant ici le mouvement FNE et la LPO. Il faudra être bien entendu être à la hauteur de la qualité des engagements réciproques qui y ont été pris.

Pour ces démarches, notre conseil d'administration est garant à ce que nos valeurs et notre indépendance d'action et décisionnelle demeurent pleinement respectées.

Nous poursuivons aussi notre portage et la construction concertée de nos plaidoyers.

Après une année de certaine latence, les conditions devraient être désormais de nouveau remplies pour le portage de notre plaidoyer photovoltaïque et voir ainsi la concrétisation d'un outil en ligne pour un engagement avéré des acteurs. Il sera primordial de lui donner une grande

visibilité pour que nos positions soient connues du plus grand nombre et qu'elles puissent convaincre les décideurs.

De même, le démarrage du comité de pilotage pour faire vivre et évaluer les engagements de la charte bois énergie devrait être effectif pour 2023.

Nous engageons désormais de manière concrète notre réflexion d'un plaidoyer commun sur la sobriété énergétique. Celui-ci peut, de plus, prendre tout son sens avec la stratégie identifiée au sein de FNE nationale, pour une communication massive sur les bénéfices sociétaux et environnementaux d'un cercle vertueux de la sobriété.

L'expression éclairée de ces positionnements nous renforce alors et nous donne mutuellement confiance pour nos prises de parole dans les instances représentatives régionales : CESER, CRB, Comité de Bassin, CRFB, CRSA, Lig'Air et PRPGD...

Nous pouvons y faire bouger les lignes et très concrètement influencer en amont sur l'opérationnalité des schémas en construction, ainsi que sur les processus décisionnels. Citons ici en exemple révélateur le vote du CODERST et la motion CESER contre le projet du domaine des Pommereaux, contribuant alors à la décision préfectorale de non-autorisation environnementale.

Nos positions sont aussi appréciées et entendues au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), dont nous sommes membres administrateurs et animateurs du pôle faune. Ce lien fort avec cette agence portant les ambitions régionales en termes de biodiversité a pour nous un réel sens. Cela a été décisif dans notre décision au sein de notre conseil d'administration d'emménager tout prochainement dans de nouveaux locaux, toujours donc en association physique avec l'ARB.

Concernant les affaires juridiques du ressort des tribunaux administratifs :

Pour la déviation RD921 et pont routier de Mardié, l'appel contre la Déclaration d'Utilité Publique a été rejeté. Malgré la poursuite des travaux et des dommages irréversibles, d'autres recours sont toujours pendants devant la justice : l'appel contre l'arrêté dérogation espèces protégées, et celui dont nous avons acté décision tout récemment concernant l'arrêté dit « Loi sur l'eau ». Nous sommes convaincus au regard des urgences actuelles de la portée fondamentale d'aller au bout de l'action juridique quelle que soit l'issue de ce projet désastreux. Cet historique de défense pourra alors produire toute sa portée pour stopper tout autre initiative similaire dans notre région.

Pour le projet de réarmement du Barrage de Descartes sur la Creuse, il semble que la situation pourrait durablement se résoudre du fait d'une réaction que l'on pourrait qualifier d'agentivité naturelle de la rivière Creuse et qui crée désormais une situation incompatible avec les motivations économiques du porteur de projet. Nous restons cependant extrêmement vigilants pour ne pas baisser la garde avant que la situation ne soit totalement résolue suivant nos arguments défensifs.

De nouveau, et de manière très chaleureuse, je remercie l'engagement de toutes les personnes bénévoles qui portent la voix de notre fédération et contribuent à ce qu'elle puisse être correctement administrée et vivante.

Je remercie tout pareillement notre équipe de permanent.e.s au sein de notre fédération, en encourageant chez eux fortement leur motivation pour porter opérationnellement les objectifs

de nos missions statutaires et les directions stratégiques engagées par notre gouvernance commune.

L'année 2023 se dessine avec peut-être une possibilité de créer un poste de conseiller.ère associatif. Ce poste serait en alors en lien avec le désir du Mouvement Associatif et de la CRESS de pouvoir être accompagnées dans leurs volontés de développer eux aussi des démarches environnementales plus vertueuses dans leurs propres domaines d'activité.

Bien évidemment, l'urgence des enjeux est de plus en plus considérable, et le volume d'action, s'amplifie, s'accélère inéluctablement. Dans l'état actuel de notre dimensionnement et de ressources, il reste cependant primordial de savoir cadrer nos priorités qui sont celles que l'on peut raisonnablement voir aboutir positivement. Ceci, pour un effet qui s'inscrit très concrètement et de manière pérenne à notre échelle d'action. Cette marge d'action est constituée factuellement de la somme de celles de nos échelles locales.

Je terminerai ici en citant simplement les mots que nous avons construits ensemble et inscrits dans la Charte fédérale qui nous rassemble :

*« Nous basons nos positionnements et nos actions sur notre connaissance du terrain, l'écologie scientifique et l'expertise de nos réseaux. Nous sommes dans une démarche responsable de dialogue constructif pour le déploiement de solutions avec les différents acteurs des territoires en étant force de proposition. Nous engageons des actions en défense contre les atteintes à la biodiversité et l'environnement lorsque cela est jugé nécessaire, au regard de nos valeurs communes et dans la poursuite de nos objectifs ».*

Ces mots traduisent notre savoir être commun et notre manière constructive d'agir pour emmener en tout premier lieu, et de manière non conflictuelle, les acteurs et toutes les personnes qui ont exprimé leur volonté d'agir dans le sens de l'intérêt commun environnemental et sociétal.

Je reste pour ma part entièrement convaincu que c'est ici la seule voie souhaitable. Elle doit déjouer la tentation et le piège de la défiance et de la violence qui, une fois qu'elles sont utilisées, détruisent toute crédibilité et confiance pour construire les mutations que nous souhaitons voir fleurir.

Bien à vous,

Samuel Senave